

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2574

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, Mme Descamps, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Naegelen et
M. Vercamer

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« un problème de qualité affecte ces embryons »

les mots :

« les caractéristiques des embryons le nécessitent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'éviter l'usage du terme « qualité » pour désigner les embryons présentant les potentialités de réimplantation, afin d'éviter toute dérive eugéniste.